

Veille sur la diversité, l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations dans les procédures de gestion des ressources humaines

N°118 – Avril 2025

**diversité
& égalité**

VEILLE SUR LA DIVERSITE, L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES PROCEDURES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Vous trouverez ci-dessous un produit de veille mensuel sur la diversité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations dans les procédures de gestion des ressources humaines, réalisé par le CRDM à la demande de la DRH. Destinée aux agents du réseau des référents diversité, cette veille est également à la disposition de tous.

Ce produit récapitule l'actualité juridique et documentaire relative à ce thème. Les informations sont classées selon les 25 critères de discrimination et les thématiques des groupes de travail mis en place par le comité stratégique présidé par le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, le 16 janvier 2012.

Si un critère ou une thématique ne figure pas dans ce document, cela signifie qu'aucune information ou documentation n'a été publiée sur le sujet dans le mois écoulé. Pour chaque critère ou thématique, les informations sont classées par ordre chronologique décroissant et selon leur typologie (juridique en premier, documentaire ensuite).

Si vous souhaitez recevoir cette veille, n'hésitez pas à nous contacter : dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr

SOMMAIRE

[Zoom sur...](#)

[Discriminations - généralités](#)

[Origine](#)

[Religion](#)

[Sexe](#)

[Précarité sociale](#)

[Etat de santé](#)

[Handicap](#)

[Identité de genre](#)

[Age](#)

[Essaimage des bonnes pratiques au sein du ministère](#)

Zoom sur...

- **Discriminations dans la fonction publique : le Défenseur des droits appelle à une politique de lutte plus cohérente**, AEF dépêche n° 727323, 04/03/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

La DGAFP a publié la troisième édition de son rapport biennal sur la lutte contre les discriminations et la prise en compte de la diversité de la société française dans la fonction publique. Dans sa contribution au rapport, le Défenseur des droits formule notamment des recommandations pour améliorer la protection fonctionnelle des victimes. L'autorité indépendante souligne que, malgré des avancées telles que l'obligation de signalement, les discriminations persistent avec une forte prédominance de celles liées au handicap, à l'état de santé, au sexe et à l'origine.

Rapport DGAFP : [rapport relatif à la lutte contre les discriminations et à la prise en compte de la diversité de la société française dans la fonction publique](#)

- **[L'intelligence artificielle et les risques de rupture d'égalité dans l'accès aux droits et aux services publics](#)**, Revue française de droit administratif (RFDA) n°1, 05 mars 2025 [Dalloz]

Si l'intelligence artificielle apporte au quotidien des évolutions parfois très positives, les conséquences de son utilisation sur les droits des citoyens méritent d'être analysées. Plusieurs rapports, provenant de parlementaires ou d'autorités indépendantes comme le Défenseur des droits ou encore d'organisations non gouvernementales (ONG) comme Amnesty International, ont souligné depuis quelques années les risques de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des algorithmes dans l'accès à certains droits et à certains services publics, ou dans la conduite de politiques publiques de lutte contre la fraude. L'intelligence artificielle serait porteuse de ruptures d'égalité dans l'accès aux droits et aux services publics. Il ne faut cependant pas nier les hypothèses dans lesquelles l'intelligence artificielle favorise au contraire leur accessibilité. Il semble pourtant que ces avantages demeurent nettement inférieurs aux risques créés par l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Discrimination - généralités

- **[Qu'est-ce qu'une inégalité ?](#)** Observatoire des inégalités 28/03/2025

Les inégalités occupent le débat public, mais de quoi parle-t-on au juste ?

Définir les inégalités est une opération complexe. Le dictionnaire nous dit qu'« une inégalité est ce qui n'est pas égal ». Et qu'une égalité (aequalis en latin) est ce qui est uni, de même niveau. « Semblable en nature, en quantité, en qualité, en valeur », note le dictionnaire Larousse. On reste sur sa faim. À l'Observatoire des inégalités, nous proposons la définition suivante : on peut parler d'inégalités « quand une personne ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés », sous-entendu « et qu'une partie des autres ne détient pas ». Cette définition mérite quelques explications.

- **Dossier questions sensibles en droit du travail**, Droit social n°3 mars 2025 [Dalloz], :

[-La preuve par comparaison en matière de discriminations](#)

La preuve par comparaison s'est progressivement imposée comme la reine des preuves en matière de discriminations. Mais quel est son domaine exactement ? Et lorsqu'elle est utilisée, à quelles conditions présente-t-elle une valeur probante ?

[-Preuve de la discrimination et éléments de preuve « discriminés » : droit du salarié, droit de l'employeur et droits des tiers](#)

La question de la preuve est au cœur de tout litige prud'homal en matière de discrimination. L'exercice du droit à la preuve par un salarié, qui, estimant être discriminé dans son évolution de carrière, souhaite accéder à des éléments de preuve détenus par l'employeur relatifs à des collègues de travail, entre en conflit avec d'autres droits, notamment le droit de ceux-ci à la protection de leurs données personnelles.

La mise en balance de ces droits impose au juge prud'homal d'opérer un contrôle de proportionnalité dont les exigences se sont accrues. Deux décisions de la Cour de cassation des 24 avril et 3 octobre 2024 en sont une illustration récente.

-La coloration RGPD de la preuve en matière de discrimination : brèves remarques sur l'accès aux données et la conservation des données

La présente étude s'intéresse à la rencontre de la preuve de la discrimination et du RGPD dans deux situations. D'abord, il se peut que le règlement européen soit invoqué pour permettre à des salariés d'accéder à des éléments leur permettant de révéler la discrimination. Ensuite, il faut s'interroger sur la faculté pour l'employeur de conserver des données personnelles en dépit des exigences issues du RGPD.

Origine

- **La proposition de loi prorogeant les concours Talents définitivement adoptée**, AEF dépêche n° 728021, 13/03/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Les sénateurs ont définitivement adopté, mercredi 12 mars 2025, la proposition de loi visant à proroger le dispositif expérimental des concours Talents jusqu'en 2028. Le gouvernement avait engagé la procédure accélérée sur ce texte le 20 janvier. Tous les groupes politiques du Sénat se sont prononcés en faveur d'un vote conforme avec celui de l'Assemblée nationale et n'ont donc déposé aucun amendement afin de sécuriser juridiquement au plus vite la session 2025 des concours Talents. La proposition de loi fait en effet quasiment consensus depuis son dépôt, résistant seulement à l'accord de l'extrême droite, lors des débats à l'Assemblée nationale, qui déplorait une mesure de "discrimination positive" risquant de "délégitimer" les lauréats de ces concours après leur intégration dans les écoles de la haute fonction publique. La France insoumise avait également fait part de réserves considérant que ce texte n'était que "cosmétique" sans traiter le problème de la diversité de la haute fonction publique à la racine. Le groupe de gauche s'était finalement abstenu.

[Le dossier législatif « Égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public » sur le site du Sénat](#)

Religion

- **Pratiques religieuses dans les entreprises : une plus grande acceptation chez les jeunes salariés**

Public Sénat 25/03/2025

Présentée lors d'un colloque sur les « faits religieux et la radicalité en entreprise » au Palais du Luxembourg, lundi 24 mars, l'enquête publiée par le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF) et l'Institut Supérieur du Travail (IST) révèle une meilleure acceptabilité des pratiques religieuses au sein de l'entreprise et en particulier auprès des jeunes.

- **Le port du voile dans le sport en débat**, le Monde 21/03/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]

Le gouvernement inscrira à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi interdisant le voile islamique dans le sport, adoptée au Sénat le 18 février. Le premier ministre s'est toutefois gardé de donner lui-même la « ligne » du gouvernement, chargeant Aurore Bergé d'annoncer à l'Hémicycle, mardi 18 mars, puis au Sénat, mercredi, le soutien de l'exécutif au texte sénatorial. « Aucun signe religieux ostentatoire ne doit être porté lors des compétitions sportives », a martelé, dans les deux Chambres, la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, pour qui « un terrain de sport n'a pas à être un lieu d'entrisme religieux, d'entrisme politique ».

Sexe

- **Proposition de loi visant à modifier la définition pénale du viol et des agressions sexuelles**
[Dossier législatif à l'Assemblée nationale](#)
Les députés ont adopté mardi 1 avril en première lecture une proposition de loi intégrant le non-consentement à la définition pénale du viol. "Le consentement est partout dans la procédure judiciaire, mais il est absent de la loi française", qui en l'état actuel, "ne permet pas suffisamment de sanctionner les agresseurs", a argumenté la députée Véronique Riotton, également co-rapporteuse du texte.
- **Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Édition 2024**, 04/03/2025
Le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations publie l'édition 2024 des Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Cette édition 2024 rassemble, sous forme d'infographies pédagogiques, les dernières données disponibles sur l'égalité entre les femmes et les hommes, en France et dans le monde, autour de cinq grandes thématiques : les violences sexistes et sexuelles ; la santé des femmes et l'accès aux droits ; l'égalité professionnelle et l'autonomie économique ; la culture de l'égalité ; la situation des femmes dans le monde. Elle propose également un focus sur les inégalités dans le sport.
- **Toutes et tous égaux - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027**, Mis à jour le 03/03/2025
Le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 vise à poursuivre la politique volontariste portée par l'ensemble du Gouvernement depuis 2017. Présenté par la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2023, il se décline en 160 mesures réparties en quatre axes prioritaires, qui orientent l'action des ministères sur les prochaines années entre
- **Voiture ou poupée ? Le rôle des frères et sœurs dans les jeux genrés des enfants**, Population et sociétés n°630 février 2025
Puzzle, balle, voiture, poupée ou dessin : si la panoplie est large, les enfants continuent d'avoir des jeux de prédilection bien différents selon leur sexe. Les auteur-es interrogent les pratiques sexuées de près de 13 000 enfants observés en France à l'âge de deux ans. Dépendent-elles du milieu social, de l'entraînement entre frères et sœurs, ou encore de l'implication des parents ?

Précarité sociale

- **La Cour des comptes invite à réorienter les politiques jeunesse vers les plus fragiles** Média Social 20/03/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
Dans son rapport thématique annuel, la Cour des comptes présidée par Pierre Moscovici fait le point sur les politiques de jeunesse à travers seize thématiques. Zoom sur trois d'entre elles : les jeunes majeurs sortant de l'ASE, la situation des maisons des adolescents et la question des addictions.
- **RSA : les futures sanctions imposées aux allocataires inquiètent le CNLE**, Média social 19/03/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
Dans un avis du 18 mars qui aborde la réforme du "RSA contre activité", le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) recommande un "moratoire sur le décret d'application relatif aux sanctions" et "l'instauration d'un droit à un revenu plancher".
[Consulter l'Avis du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale \(CNLE\)](#) : loi pour le Plein Emploi : Pour une sécurisation des droits et des ressources des allocataires du RSA. Pourquoi la loi pour le Plein Emploi expose à des risques d'exclusion sociale et impose l'instauration, dans le cadre des droits et devoirs de l'allocataire du RSA, d'un revenu plancher ?

- **« La réforme du RSA fragilise un droit inscrit dans notre constitution »,** Entretien avec Claire Hédon, Défenseure des droits, Territoires du social, mars 2025; n°557
« Les réclamations que nous recevons sont toujours une atteinte aux droits et aux libertés. J'aimerais à ce propos revenir sur deux actualités de 2024. Je citerai en premier lieu la réforme du RSA qui introduit une obligation de 15 à 20 heures d'activité hebdomadaire. Je constate que cela risque de fragiliser le droit, consacré par l'article 11 du préambule de notre constitution, d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence » Lire la suite

Handicap

- **Igas : l'acte II de l'école inclusive passé au crible,** ASH 06/03/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
Un rapport mené conjointement avec l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, publié le 4 mars, insiste sur le nécessaire aggiornamento de l'accueil des élèves en situation de handicap, tant du côté de l'école que du secteur médico-social.
[Rapport Igas-IGÉSR acte II-école inclusive.](#)
- **Handicap : François Bayrou préside un CIH centré sur l'accessibilité,** Média social 06/03/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
Avec l'accessibilité comme thème principal, le comité interministériel du handicap (CIH) ne prévoit presque aucune mesure nouvelle concernant le secteur médico-social. À retenir toutefois : le lancement d'un "chantier interministériel" sur l'habitat inclusif et la confirmation d'un "choc de simplification" dans les MDPH. [Dossier de presse du 6 mars 2025](#)

Identité de genre

- **L'inclusion des personnes LGBTQ+ reste un défi collectif,** les Echos 21/03/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
Selon une enquête publiée par l'institut Gallup, 9,3 % des Américains s'identifient comme lesbiennes, gays, bisexuel(le)s ou transgenres en 2024. Ce chiffre grimpe à 24 % parmi les membres de la génération Z, nés entre 1997 et 2006. Soit une personne sur quatre. Et il n'existe aucune raison sérieuse de penser que cette proportion serait fondamentalement différente dans d'autres pays développés, notamment en Europe. Ce constat révèle une réalité : les identités LGBTQ+ sont loin d'être marginales dans les sociétés contemporaines. Pourtant, même là où les droits sont, en principe, égaux, les discriminations demeurent massives. Dans l'accès au logement, aux soins de santé, dans les trajectoires scolaires ou sur le marché du travail, les personnes LGBTQ+ sont souvent pénalisées. Elles restent également victimes d'agressions verbales et physiques, parfois dès leur plus jeune âge.

Age

- **Concertation retraites : les carrières longues et l'emploi des seniors sur le gril,** AEF dépêche n° 728094, 14/03/2025 [Sur demande à dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr]
Réunis pour la troisième fois dans le cadre de la concertation sur la retraite voulue par le Premier ministre, les partenaires sociaux ont abordé, jeudi 13 mars 2025, deux sujets reliés à la question de l'âge de départ en retraite, à savoir l'emploi des seniors et les départs anticipés pour carrières longues. Sur le premier, ils ont notamment évoqué la transposition de l'accord national interprofessionnel signé à l'automne dernier,

qui pourrait être examiné par le Parlement avant l'été. Sur le second, le Medef veut un durcissement du dispositif, auquel s'oppose l'ensemble des syndicats.

Essaimage des bonnes pratiques

- **[Le Concours 101 femmes entrepreneurs](#), 03/03/2025**

Le Concours lancé par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les Discriminations vise à mettre en lumière 101 femmes entrepreneurs sur l'ensemble du territoire français (une par département). L'enjeu est d'inciter les femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat, ainsi que de mettre en lumière l'ensemble des dispositifs de soutien qui maillent le territoire français.

Vous pouvez adresser vos demandes de communication d'articles ou de prêts d'ouvrages ou revues :

- Si vous êtes sur le site Duquesne, directement au CRDM : dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr

Horaires d'ouverture du CRDM : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h

- Si vous êtes sur un autre site d'administration centrale ou en région, à vos centres de documentation de proximité :
 - [Liste des centres de documentation en administration centrale et en régions](#)

Pour vous abonner à la veille :

- Contactez-nous : dfas-spat-doc-crdm-accueil@sg.social.gouv.fr



Secrétariat général
Direction des ressources humaines



Secrétariat général
Direction des finances,
des achats et des services